

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 juin 2014
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 juin 2014, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Au nom de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les États-Unis d'Amérique sont intervenus en Libye pour capturer Ahmed Abou Khattala, haut dirigeant du groupe militant libyen Ansar al Sharia-Benghazi en Libye. Abou Khattala sera traduit devant un tribunal fédéral des États-Unis d'Amérique pour y être jugé.

Nul n'ignore que les locaux de la représentation diplomatique des États-Unis et de son annexe à Benghazi (Libye) ont été, en septembre 2012, la cible d'attaques au cours desquelles l'Ambassadeur des États-Unis en Libye et trois autres Américains ont été tués. À la suite d'une enquête minutieuse, le Gouvernement des États-Unis a établi avec certitude qu'Ahmed Abou Khattala avait joué un rôle essentiel dans ces attaques armées. Il ressort également de l'enquête que l'intéressé continuait de planifier d'autres agressions armées contre des ressortissants des États-Unis.

Les mesures que nous avons prises pour capturer Abou Khattala en Libye étaient donc nécessaires pour prévenir de telles attaques armées, et elles ont été prises en vertu du droit naturel de légitime défense des États-Unis. Nous portons ces mesures à la connaissance du Conseil de sécurité en application des dispositions de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Samantha **Power**

